



21 bis, rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09
tél. : 01 48 78 25 00
www. agessa .org



Service diffuseurs
fax : 01 48 78 60 00
Courriel : diffuseurs@agessa.org

A l'attention du Service Comptabilité

MODALITES DE PAIEMENT PAR VIREMENT - n° 15

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, l'IBAN (anciennement RIB) de notre organisme afin de vous permettre d'ordonnancer le montant des cotisations d'assurances sociales, CSG, CRDS, et de la contribution « diffuseur » dues au régime de sécurité sociale des auteurs.

Nous vous demandons d'adresser, pour **chaque opération de mandatement**, un bordereau déclaratif (bordereau trimestriel, annuel, simplifié, etc., selon les cas) afin d'imputer vos versements par nature de cotisations. Nous vous remercions d'annoter ce bordereau de la date ainsi que des coordonnées des services émetteurs (ordonnateur) et payeurs (agence comptable).

S'il s'agit de votre première déclaration, il convient de transmettre, avant toute opération, une déclaration d'existence (à télécharger sur notre site www.agessa.org) afin que nos services vous attribuent un numéro d'identifiant (communiqué par courrier).

Si vous réglez pour la première fois par virement, vous voudrez bien nous faire parvenir, préalablement à votre versement, l'IBAN du compte émetteur.

En outre, si les documents susvisés n'ont jamais été adressés à nos services, il vous appartient de les communiquer dans les meilleurs délais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité, afin de rapprocher le virement de la déclaration sociale qui s'y rapporte, de **libeller votre ordre de paiement de la manière suivante** :

Raison sociale/n° d'identifiant à l'AGESSA/période concernée
(les périodes se notent ainsi : 1^{er} trimestre 2005 : 051, année 2005 : 05A)

A défaut de respecter ces mentions obligatoires, votre virement serait susceptible de demeurer non identifié.

Dans ces conditions, votre entité pourrait être considérée comme non à jour de ses obligations légales et se voir réclamer les sommes dues au titre du régime des auteurs.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que l'AGESSA agit pour le compte des organismes de sécurité sociale (article R 382-12 du code de la sécurité sociale) pour le recouvrement des cotisations et contributions qui ont un caractère obligatoire, au même titre que celles du régime général.

Les charges étant d'ordre public, l'AGESSA au même titre que l'URSSAF, n'a pas à établir de facture.

AGESSA - Le Service Diffuseurs
M. Nicolas WEINGARTEN

PJ : IBAN de l'AGESSA





21 bis, rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09
tél. : 01 48 78 25 00
www.agessa.org



Service diffuseurs
fax : 01 48 78 60 00
Courriel : diffuseurs@agessa.org

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
30004	00805	00021714690	70	PARIS EST ENTREPRISES (02516)

AGENT COMPTABLE AGESSA
GESTION DU RECOUVREMENT

IBAN FR76 3000 4008 0500 0217 1469 070
(International Bank Account Number)
BIC : BNPAFRPPPEE

N° SIRET de l'AGESSA :

3	1	1	1	4	6	1	5	3	0	0	0	3	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Code APE de l'AGESSA : 753 A

